



Les "BRÈVES" du CSE SNCF

COVID-19

REPRISE D'ACTIVITÉ AU SEIN DE LA SA SNCF ENSEMBLE, PROTÉGEONS TOUS LES SALARIÉS !

A l'aube de la date fatidique du 11 mai, déconfinement proclamé par le gouvernement, le Président FARANDOU alerte sur l'extrême complexité de sa mise en œuvre pour garantir la sécurité tant sanitaire que physique de nos clients.

Afin de réussir ce challenge immense, une des conditions requises est que chaque agent puisse y contribuer en pleine possession de tous ses outils de travail, en toute sécurité, en lui permettant de préserver son intégrité physique et morale.

A cet effet le Plan de Reprise d'Activité doit être construit avant toute reprise effective, mettant en lumière tous les facteurs de risques et proposant des solutions à chacun d'eux.



L'UNSA Ferroviaire fait le constat de la qualité des présentations et échanges intervenus en réunions de CSSCT Optim'Services associant préventeurs, management, représentants du personnel et médecine du travail. Ainsi, la plupart des propositions des élus ont été intégrées aux documents finaux par les Agences

Recrutement et le Pôle oppositions sur salaire, en particulier les fiches sanitaires.

L'UNSA Ferroviaire est consciente de la taille du périmètre des Services Médicaux et de la complexité de l'exercice consistant à faire remonter en charge une activité qui ne s'était pas totalement arrêtée. Il n'en demeure pas moins qu'un effort doit être fait pour gommer erreurs, flous et hésitations, et que dans le cadre d'une reprise, tous les salariés doivent être traités et protégés de la même façon à égale exposition aux risques. L'UNSA Ferroviaire souligne le nécessaire point de vigilance sur la déclinaison du Plan de Reprise d'Activité de la Direction des Services Médicaux et la communication descendante que va faire la Direction des Services Médicaux auprès des managers et des équipes. Il doit y avoir une communication nationale, une seule déclinaison, et l'éventuelle marge d'interprétation laissée à l'échelon local des plus restreinte. Concernant le Plan de Reprise d'Activité d'Optim'Services, L'UNSA Ferroviaire s'est prononcée **POUR**.



Le Plan de Reprise d'Activité Sûreté ne donne pas de perspectives post déconfinement. Par ailleurs les évolutions légales sur les prérogatives des agents de la SUGE ne sont pas connues à date, et ne permettent pas d'avoir une vision à long terme de l'activité de la SUGE.

De nombreuses remarques ont été soulevées notamment sur les missions opérationnelles, la formation, le fonctionnel et le management, l'organisation du travail mais aussi la mise en œuvre des mesures sanitaires paraissent à date bien trop loin des exigences en matières de garantie de la santé des agents.

Concernant le Plan de Reprise d'Activité de la Sûreté, L'UNSA Ferroviaire s'est prononcée **CONTRE**.



Directions Transverses

Avec seulement 13% des agents du périmètre des Directions Transverses qui reprennent physiquement le travail le 11 mai, des mesures sanitaires empiriques sont prises, elles devraient permettre aux agents de travailler...

Pourtant tous les doutes ne sont pas levés. Quid des visites techniques sur les sites ? Comment garantir que tous les contrôles sont faits ?

Quelles sont les actions obligatoires à réaliser ? Etc....

Pour les agents, les dotations personnelles sont-elles bien assurées et garanties ? Auront-ils à disposition toute au long de la journée les moyens de nettoyage et de protection suffisants ?

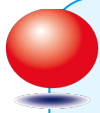
De surcroît avec autant d'interrogations en suspend comment envisager une généralisation de la reprise sur site 3 semaines plus tard... Pourquoi ne pas mettre à profit cette période pour travailler tous les sujets ?

Pour tous les autres poursuites du télétravail imposé.

La délégation [UNSA Ferroviaire](#) a déjà, à maintes reprises, alertées sur les conséquences en matière de risques psychosociaux liés à ces nouveaux modes de travail.

Aucune mention reprise dans le Plan de Reprise d'Activité pour anticiper la fin de cette période.

Concernant le Plan de Reprise d'Activité de la Sûreté, [L'UNSA Ferroviaire](#) s'est prononcée **CONTRE**.



Ticket Restaurant®

Les élus UNSA-Ferroviaire ont insisté auprès de l'entreprise pour l'application de l'accord d'entreprise relatif aux des Titres-Restaurant.

En effet, depuis la fermeture des restaurants d'entreprise sur l'ensemble du territoire, les agents en présentiels peuvent en grande partie prétendre à un abondement de 50%, soit 3,50€, sur l'attribution de Titres Restaurant.

Pour cela, les salariés doivent remplir 3 critères :

- Bénéficier d'une coupure planifiée entre deux séances de travail,
- Ne pas bénéficier d'un accès contractualisé permettant de se rendre en toute sécurité à un restaurant d'entreprise (ou assimilé), dans un délai de 10 minutes à pied.
- Ne pas bénéficier d'une allocation de panier.

LA DIRECTION NE VOULANT PAS ENTENDRE NOS REVENDEICATIONS, LES ELUS UNSA-FERROVIAIRE SOLLICITENT LA SAISIE DE LA JUSTICE AU TRAVERS DU SECRETAIRE DU CSE AFIN DE RETABLIR EN DROIT LES SALARIES DE LA SA SNCF.

SI VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR NOS INFORMATIONS,
INSCRIVEZ-VOUS SUR L'ADRESSE SUIVANTE DEPUIS VOTRE MAIL PERSONNEL (l'utilisation de la boîte mail professionnelle n'étant pas recommandée) : cse.epicsncf@unsa-ferroviaire.org

SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

POUR NOUS REJOINDRE ET ADHÉRER EN LIGNE, [CLIQUEZ ICI](#)

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS | **Efficace** | **Service public** | **Savoir-faire** | **Carrières** | **Responsable**

EXPERTISE | **Hot-Line Juridique** | **Autonome** | **STATUT**

METIERS | **Filières** | **Syndicat de services**

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:
Prénom:
Direction:
Adresse Pro:
Collège:
Tél:
Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org